



Communiqué de presse

17 novembre 2022

Dernière réunion de l'année du CA du Parc national

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc a approuvé le budget initial 2024 et une liste de 3 noms pour la nomination du/de la futur.e directeur.ice du Parc national.

En début de séance, le président du conseil d'administration, Stephan Maurin, a tenu à lire à l'assemblée un courrier rédigé par la conférence des Présidents des Parcs nationaux qui sera adressé au ministère de la Transition écologique concernant les moyens alloués aux 11 Parcs nationaux.

Le projet de loi des finances 2024 augmente le plafond de financement annuel de l'OFB en faveur des Parcs nationaux. En 2024, un montant de 3,2 M€ supplémentaires seront alloués aux 11 établissements publics.

Cette enveloppe a pour objet de financer les moyens humains qui vont venir renforcer les parcs de forêts et des Calanques, encore sous-dotés par rapport à leurs besoins, et à compenser les hausses de masse salariale des autres parcs dues à l'augmentation des points d'indice des fonctionnaires ou des réformes statutaires. En effet cette masse salariale représente aujourd'hui plus de 80 % de la dotation reçue de l'OFB, laissant peu de marges de manœuvre pour les actions et les projets. Les présidents appellent donc le ministre à poursuivre cet effort d'augmentation des moyens des Parcs dans la durée pour que ces établissements publics conservent leurs moyens d'agir au service des territoires.

Le conseil d'administration a statué sur les points suivants :

Approbation du budget initial 2024

En 2024, les effectifs du Parc national s'établiront à 85 Équivalents Temps Plein Travillés (ETPT) auxquels s'ajouteront 2,1 ETPT de contrats aidés (services civiques) ou liés à des projets subventionnés.

Le budget global de 8 675 528 € d'autorisations d'engagement et de 10 039 429 € de crédits de paiement, est alimenté par une dotation publique prévisionnelle de l'OFB de 7 134 258 €.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

En termes d'investissements, plusieurs opérations financées par le Plan de l'État France relance seront finalisées et notamment la rénovation du gîte Aire de Côte qui rouvrira au public à l'été 2024.

Enfin comme chaque année, une enveloppe d'un montant de 300 000€ est réservée pour les subventions au territoire.

Avis sur la liste de 3 noms arrêtée par le comité de sélection en vue de la nomination du/de la directeur.rice de l'établissement.

Le directeur.rice de l'établissement est nommé par arrêté du ministre chargé de la transition écologique sur la base d'une liste de trois noms arrêtée par un comité de sélection paritaire présidé par le président du conseil d'administration et soumise pour avis au conseil d'administration.

Le comité de sélection paritaire était composé de 6 membres : M. Stéphan Maurin, président du conseil d'administration, M. Alexandre Vigne, 1^{er} vice-président du conseil d'administration, Mme Flore Thérond, 2^{ème} vice-présidente du conseil d'administration, M. David Ursulet, sous-préfet de Florac, Mme Mélina Roth, directrice du Parc national des Pyrénées et M. Bertrand Galtier, représentant l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD).

Le comité de sélection a reçu 18 candidatures et en a retenu 6 pour les auditions. Les candidats ont été reçus le 10 novembre dernier. A l'issue de ces auditions, le comité de sélection a retenu 3 candidats dont les noms ont été validés par le CA avant transmission au ministre.

Suite à la réunion du CA, les administrateurs, les membres du conseil scientifique (CS) et du conseil économique social et culturel (CESC) du Parc ont participé à un séminaire sur l'évaluation intermédiaire de la Charte du Parc adoptée en 2013.

6 ateliers ont été proposés sur les thématiques suivantes : eau, forêt, appropriation de l'outil Parc, paysages et patrimoine culturel, éducation à l'environnement et au développement durable et observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Pour chaque atelier, l'objectif était d'analyser le travail accompli par rapport aux attentes et ambitions de la charte.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières